



ASSOCIATION FRANÇAISE DES COMMISSAIRES D'EXPOSITION
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
MARDI 10 MARS 2026 À PARTIR DE 19H30

Le mardi 10 mars 2026, les membres de l'association C-E-A ont participé à son Assemblée générale extraordinaire.

Les ordres du jour proposés sont les suivants :

1. Introduction par la co-présidence
2. Bilan des trois années de mandat sortant
3. Rappel des règles de vote et de l'ensemble des candidatures
4. Vote pour l'élection des nouveaux·lles membres du Conseil d'administration
5. Questions diverses

Étaient présent·es :

Damien Airault, Magali Avezou, Domitille Bertrand, Camille Brechignac, Jérôme Cotinet-Alphaize, Leïla Couradin, Marianne Derrien, Aurélie Faure, Madeleine Filippi, Eva Foucault, Camille Gajate, Marie Gayet, Alexandra Goullier Lhomme, Henri Guette, Frank Lamy, Thomas Lemire, Jeanne Mathas, Magalie Meunier, Anna Milone, Richard Neyroud, Bettie Nin, Anthony Ong, Julija Palmeirao, Valentina Peri, Alexia Pierre, Laure Saffroy-Lepesqueur, Elora Weill-Engerer.

En visio :

Jean-Christophe Arcos, Fabienne Bideaud, Anne Bourrassé, Delphine Buysse, Alice Chardenet, Cécile Coudreau, Licia Demuro, Diane Drubay, Margaux Gillet, Raphaële Jeune, Mathilde Jouen, Thomas Maestro, Leo Marin, Stefania Meazza, Sarah Mercadante, Emilie d'Ornano, Nelly Perrier de La Bâthie, Tina Sauerländer, Pauline Thoër, Marion Zilio.

Absent·es ayant donné leur pouvoir :

Clothilde Boitel, David Cueco, Clément Dirié, Flora Fettah, Emilie Flory, Victorine Grataloup, Xavier Jullien, Christophe le Gac, Céline Lerebourg, Grigori Michel, Dominique Moulon, Lucie Orbie, Isabelle Pellegrini, Marie Plagnol, Mathilda Portoghese, Leïla Simon, Catherine Soria, Livia Tarsia in Curia, Giulia Turati, Benoît Warzée.

En présence de (non votant·es) :

Chloé Maury, coordinatrice générale de C-E-A

1. Introduction par la co-présidence

Madeleine Filippi est désignée présidente de séance.

Émilie d'Ornano est désignée secrétaire de séance.

Les ordres du jour et le déroulé de la séance sont rappelés, les modalités de vote en présence (questionnaire papier à remplir) et en ligne (questionnaire en ligne) sont présentées.

67 votant·e·s, les décisions sont prises à la majorité, soit à partir de 34 voix.

2. Bilan des trois années de mandat sortant

Madeleine remercie les membres sortant·es et rappelle les acquis et les enjeux majeurs des trois dernières années.

3. Rappel des règles de vote et de l'ensemble des candidatures

Chaque membre bénéficie d'un droit de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Un·e membre peut détenir deux pouvoirs, maximum.

Chaque adhérent·e doit voter pour au minimum 3 personnes, et 20 personnes maximum. À l'exception des bulletins d'abstention, les bulletins avec moins de 3 personnes et plus de 20 personnes ne pourront être pris en compte.

Selon les Statuts, chaque adhérent·e ne vote qu'une seule fois. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, celle de la Co-Présidence sortante est prépondérante.

Candidatures reçues :

Damien Airault
Domitille Bertrand
Jérôme Cotinet-Alphaize
Leïla Couradin
Mathilde Belouali
Margaux Bonopera
Marianne Derrien
Aurélie Faure
Alexandra Goullier Lhomme
Henri Guette

Raphaële Jeune
Thomas Lemire
Claire Luna
Léo Marin
Jeanne Mathas
Magalie Meunier
Anna Milone
Richard Neyroud
Emilie d'Ornano
Fanny Robin

Sans question ni remarque des adhérent·es, mise au vote des candidatures.

4. Vote pour l'élection des nouveaux·lles membres du Conseil d'administration

Résolution : Les membres suivantes sont élu·es à 34 voix ou plus. La nouvelle composition du Conseil d'Administration 2026-2029 est approuvée à la majorité comme suit :

Damien Airault
Domitille Bertrand
Jérôme Cotinet-Alphaize
Leïla Couradin
Mathilde Belouali
Margaux Bonopera
Marianne Derrien
Aurélie Faure
Alexandra Goullier Lhomme
Henri Guelle
Raphaële Jeune
Thomas Lemire
Claire Luna
Léo Marin
Jeanne Mathas
Magalie Meunier
Anna Milone
Richard Neyroud
Emilie d'Ornano
Fanny Robin

Abstentions exprimées : 1

5. Questions diverses

Les ordres du jour sont épuisés.
Sans autres questions, la séance est levée.